

Code Postal : 44160

Téléphone 02 40 01 10 22



## ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation  
et du stationnement

Commune de SAINTE REINE DE BRETAGNE

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE REINE DE BRETAGNE

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-1 et suivants,

**VU** le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

**VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, - 8ème partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 12 décembre 2018 ;

**VU** la demande du Club de football de Sainte Reine de Bretagne pour un plateau final U7-U9 prévu le samedi 10 juin 2023 ;

**Considérant** qu'il convient de réglementer temporairement la circulation pour le bon déroulement de cette manifestation,

## ARRETE

### ARTICLE 1

La circulation routière et le stationnement seront réglementés sur la commune de SAINTE REINE DE BRETAGNE

**Le Samedi 10 juin 2023**

#### **a) Sur l'impasse de la Colonie :**

La circulation et le stationnement seront interdits, l'accès sera maintenu pour les riverains ainsi que les services de secours.

#### **b) Sur la rue des Sports :**

Depuis le croisement de la Rue Pierre de Coubertin jusqu'au croisement avec la Rue du Docteur Laënnec, la circulation se fera à sens unique.

## **ARTICLE 2**

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par l'association organisatrice.

## **ARTICLE 3**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

## **ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera affiché en mairie de SAINTE REINE DE BRETAGNE et placardé aux extrémités des sections réglementées.

## **ARTICLE 5**

Madame la Directrice générale des services de SAINTE REINE DE BRETAGNE  
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de PONTCHATEAU (Loire-Atlantique),  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINTE REINE DE BRETAGNE

Le 08/06/2023

Le Maire,

Michel PERRAIS

